

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 06 JUILLET 2018,

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver le projet d'établissement tel que joint en annexe.

Membres en exercice : 37
Votes : 28
Pour : 26
Contre : 1
Abstentions: 1

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2018-07-06-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2017-2020

Université Clermont Auvergne

CA : 06/07/2018



Projet d'établissement UCA 2017-2020

La création de l'Université Clermont Auvergne, au 1^{er} janvier 2017, répondait à un objectif stratégique clairement assumé par l'ensemble de la communauté universitaire clermontoise : regrouper l'ensemble des compétences scientifiques, pédagogiques, techniques et administratives présentes dans les deux Universités pré-existantes pour construire, à Clermont-Ferrand et en Auvergne, un site universitaire visible aussi bien dans le cadre de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes qu'à l'échelle nationale et internationale. Le projet fondateur de l'Université Clermont Auvergne associe étroitement la volonté de répondre au mieux à ses grandes missions de service public (formation initiale et continue ; réussite des étudiants et aide à l'insertion professionnelle ; recherche, valorisation et diffusion de la recherche...), le projet de contribuer au développement social, économique et culturel des territoires dans lesquels elle est implantée et de se positionner comme une grande Université de recherche internationale.

Le présent projet d'établissement, déployé sur la période 2017-2021, s'inscrit dans cette perspective. Il vise d'abord à parachever et à réussir le processus de création de cette nouvelle Université, tant du point de vue administratif, organisationnel et économique que dans ses dimensions stratégiques. C'est cette Université ancrée dans ses territoires et ouverte sur le monde, au service de la réussite ses étudiants et d'une conception pluridisciplinaire de la recherche, qu'il s'agit ici de consolider, en s'appuyant à la fois sur le contrat d'établissement et de site signé avec l'Etat le 20 avril 2017 mais aussi sur le succès du projet d'I-SITE « CAP 20-25 ».

Définir une gouvernance adaptée à la transformation de l'Université et du site

La création d'une nouvelle Université omnidisciplinaire, les convergences entre établissements et organismes de recherche mises en œuvre dans le cadre de la politique de site, la dimension structurante du projet I-SITE nécessitent la mise en place d'une nouvelle

gouvernance qui assure le pilotage stratégique des grandes missions de l'Université tout en garantissant une réactivité et une proximité par rapport aux personnels et aux usagers.

1 - L'organisation et le renforcement du rôle des collègiams

La création de 5 collegiams, correspondant aux grands domaines disciplinaires et scientifiques de leur Université et associant les représentants des composantes et des laboratoires, est au cœur du projet stratégique de fusion. Conçus non comme des structures dotées d'une administration et d'un budget mais plutôt comme des espaces de concertation, de coopération et de mutualisation, ces collègiams ont été mis en place dès 2017 : ils sont dotés d'un règlement intérieur et d'un comité de pilotage composé de représentants de chaque structure mais aussi de BIATSS et d'usagers. Les collègiams sont appelés à jouer un rôle grandissant dans le fonctionnement de l'établissement, aussi bien pour répondre aux enjeux de la gouvernance de l'UCA dans son périmètre actuel (articulation formation / recherche, subsidiarité et déconcentration des

actes de gestion) que pour préparer la construction de l'Université-cible décrite par le projet « CAP 20-25 ».

Jalon Etablissement 1 : été 2018 : bilan d'étape de la mise en œuvre des collègiams (pilotage, fonctionnement, implication dans la préparation des dialogues de gestion et des COM)

Jalon n°1 du contrat quadriennal UCA : Point d'étape sur les actions et programmes de recherche pluri-et transdisciplinaires mis en œuvre entre les cinq collègiams de l'Université.

Action A1 - Définir la place des collegiams dans le cadre de l'Université-cible prévue par l'I-SITE (fin 2018)

2 - Une politique de site renforcée

L'UCA a pris le relais de l'Université Blaise-Pascal comme établissement en charge de la coordination territoriale du site Clermont Auvergne. Avec l'ensemble des établissements associés, elle entend poursuivre la dynamique de coopération et de structuration engagée naguère sous l'autorité du PRES Clermont Université (2008-2014) et prolongée par le contrat de site 2017-2020. La politique scientifique de site répond plus particulièrement à cette ambition synergique. Elle s'appuie sur de nombreux documents d'orientation (rapport de 2013, volet recherche du CPER 2015-2020, SRESRI...) et sur le renouvellement des conventions avec les organismes de recherche impliqués sur le site Clermont Auvergne. Cette dynamique est renforcée par le succès du projet « CAP 20-25 », porté par l'UCA au nom d'un consortium composé d'établissements d'en-

seignement supérieur, d'organismes de recherche, de collectivités territoriales et de partenaires socio-économiques.

Jalon Etablissement 2 - 2019 : point d'étape concernant la stratégie de politique scientifique de site

Action A2 - Mise en place des instances de gouvernance et de pilotage du projet CAP 20-25 (2017)

Action A3 - Mise en place des instances de pilotage de l'association, dans ses différents volets (2018)

Action A4 - Renouvellement de la convention d'association et extension à de nouveaux établissements (Ecole supérieure de commerce, Ecole supérieure d'art de Clermont Métropole) (2018)

3 - La structuration du pôle d'écoles d'ingénieurs (INP) au sein de l'UCA

La création au sein de l'UCA d'un Institut national polytechnique (INP), regroupant les deux écoles internes d'ingénieurs et l'école externe SIGMA Clermont, constitue un des principaux livrables du projet CAP 20-25 et est la condition nécessaire, mais non suffisante, à la poursuite du projet au-delà de 2021. Cette structuration suppose une modification de l'organisation interne et de la gouvernance de l'UCA avant le terme du contrat. Elle amène également UCA fondation et la fondation Sigma à mettre en place une synergie autour de certains projets emblématiques et structurants. Les deux fondations devront en particulier travailler à des actions communes sur les relations internationales, l'entrepreneuriat et l'innovation, l'insertion professionnelle.

Jalon n°13 du contrat quadriennal UC2A et jalon n° 5 du contrat quadriennal UCA : Structuration du pôle des écoles d'ingénieur

- *Définition du schéma institutionnel de l'INP Clermont Auvergne ;*
- *Mise en œuvre du schéma institutionnel de l'INP Clermont Auvergne.*

Action A5 - Elaboration du projet stratégique ICI (2017).
Action A6 - Elaboration du schéma d'organisation et du modèle de gouvernance de l'Université Clermont Auvergne, de l'ICI et des écoles qui constituent l'ICI (2018).

Action A7 - Définition des relations de complémentarité entre UCA Fondation et la Fondation SIGMA (2018).

Action A8 - Association à l'ICI des autres Grandes Ecoles du site (2019).

Action A9 - Préparation de la rentrée 2020 de l'ICI intégrée au sein de l'Université Clermont Auvergne (2019)

Positionner l'UCA comme une Université pluridisciplinaire de recherche, visible à l'échelle nationale et internationale

La création, sur le site Clermont Auvergne, d'une grande Université de recherche est le principal objectif de la création de l'Université Clermont Auvergne, comme du projet « CAP 20-25 ». Elle suppose de renforcer les grands axes de développement de la politique scientifique, mis en œuvre à l'échelle du site depuis le début des années 2010 : coordination forte entre les différents acteurs (notamment entre établissements supérieurs et organismes de recherche),

affirmation du caractère pluridisciplinaire de l'excellence scientifique sur le site, importance de la valorisation de la recherche sous toutes ses formes (y compris en termes de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle), internationalisation de la recherche. Cette politique scientifique de l'Université sera pensée à l'échelle, en articulation avec les axes de développement du programme « CAP 20-25 ».

1. Un pilotage scientifique à l'échelle du site, adapté à la nouvelle donne institutionnelle et territorial.

Le pilotage de la politique scientifique de site, co-construite par l'ensemble des acteurs, est assuré par le « Comité d'animation et de suivi de la politique scientifique de site » (CAP3S), outil fort de coordination entre les établissements et les EPST. Il prendra en compte un nouveau contexte, marqué par : la mise en œuvre de la réforme territoriale et le positionnement du site Clermont Auvergne dans le paysage de la recherche de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes ; le déploiement des différents programmes du Programme Investissements d'Avenir, notamment du projet « CAP 20-25 », qui doit s'intégrer dans une politique de recherche plus globale ; le renforcement des liens avec les établissements de soin (CHU et Centre Jean Perrin de lutte contre le cancer).

Pilotage général de la recherche

Jalon n°1 du contrat quadriennal UC2A : Point d'étape en 2019 concernant la stratégie de politique scientifique du site, notamment en termes de développement de l'interdisciplinarité, d'articulation avec les actions du PIA et d'implication des EPST.

Action B1 - Mettre en place des nouvelles conventions de site avec les EPST : CNRS, INRA, Irstea et Inserm (2017-2018)

Jalon n°3 du contrat quadriennal UC2A : Mise en œuvre, avec un point d'étape en 2019, de la stratégie scientifique définie de manière complémentaire avec les sites univer-

sitaires de Lyon-Saint-Etienne et de Grenoble : point sur le développement de structures fédératives, unités de recherche ou programme thématiques bénéficiant d'un portage conjoint entre les établissements clermontois et les établissements des sites de Lyon-Saint-Etienne et de Grenoble.

Action B2 - Identification et mise en réseau de thématiques communes aux 3 pôles, Auvergne, Lyon et Grenoble, de la Région AuRA (2017-2020)

Action B3 - Encouragement aux projets impliquant plusieurs laboratoires du site et / ou plusieurs laboratoires des 3 pôles territoriaux, dans les appels à projets de la Région (2017-2020)

Action B4 - Travail sur la revoyure du CPER dans une optique interdisciplinaire au niveau du site et de développement des coopérations au niveau des 3 pôles de la Région (2018)

Jalon n°6 du contrat quadriennal UC2A : Mise en place opérationnelle du SI Recherche CAPLAB.

Action B5 - Développement du projet CAPLAB (2017-2020)

Jalon n°20 du contrat quadriennal UC2A : Constitution d'indicateurs consolidés à l'échelle du site, intégrant les EPST :

- *Bilan à mi-parcours concernant le ciblage des indicateurs et leur progression*
- *Consolidation, au niveau du site, de données concernant les indicateurs « Ressources humaines*

L'articulation avec les PIA

Jalon établissement 3 - 2019 : point d'étape sur l'articulation entre la politique scientifique de site et le déploiement du programme CAP 20-25 et sur « l'effet levier » de l'obtention de l'I-SITE.

Action B6 - Mise en place du C2T2 (Comité Technique de Coordination Territoriale) rassemblant Région, Clermont Auvergne Métropole, le Recteur, la DRRT, le Président de UC2A, le responsable de CAP3S et le directeur de l'I-SITE pour articuler la politique scientifique et de valorisation en Auvergne entre site et I-SITE (2017).

L'articulation avec les établissements de soins et la recherche translationnelle

Jalon n°4 du contrat quadriennal UC2A : Point sur l'articulation entre le Comité de suivi de la politique scientifique de site (CAP3S) et le Comité Stratégique Hospitalo-Universitaire (CS-HU) :

- développement de projets impliquant des choix thématiques partagés avec les établissements hospitaliers ;
- développement de la recherche clinique et translationnelle ;
- ouverture clinique des travaux fondamentaux ;
- développement de recherches pluridisciplinaires entre le domaine « santé » et les autres domaines scientifiques (technologie, sciences fondamentales, sciences humaines et sociales).

2. Le dépassement des cloisonnements disciplinaires et la mise en œuvre de mutualisations

La création d'une Université unique sur le site Clermont Auvergne vise à favoriser la recherche aux interfaces et les projets pluridisciplinaires, notamment dans les deux directions identifiées par le contrat de site : les liens Droit-Economie-Gestion/LLSH, ainsi que l'articulation Biologie/Santé. Cette dynamique s'appuiera également sur le développement d'outils mutualisés, notamment en ce qui concerne les plateaux techniques et l'instrumentation.

Jalon n°5 du contrat quadriennal UC2A : Développement des interactions entre les communautés de recherche en droit, économie, gestion et les communautés de recherche en sciences humaines et sociales : point d'étape à mi-parcours du contrat Clermont-Auvergne.

Jalon n°2 du contrat quadriennal UCA - Point d'étape concernant le déclouisonnement entre recherche scientifique et recherche clinique :

- développement de projets impliquant des choix thématiques partagés avec les établissements hospitaliers
- développement de la recherche clinique et translationnelle.

Jalon établissement 4. 2018 : cartographie des recherches translationnelles existantes, assortie d'un plan d'actions pour développer des projets et thématiques en émergence

Action B7 - Convention UCA / CHU / CJPLCC (2018).

Action B8 - Développement de la collaboration entre la DRCI du CHU-CJPLCC et la DRV de l'UCA pour la gestion des projets RIPH (2018-2020).

Action B9 - Intégration de plateaux techniques du CHU dans le service UCA-PARTNER.

Action B10 - Mise en place d'un groupe « Recherche translationnelle » tripartite : 2 représentants UCA, 2 représentants du CHU, 2 représentants du CJPLCC (2017).

Action B11 - Soutien à des actions communes aux deux écoles doctorales, SEJPG et LSHS (2019).

Action B12 - Développement des relations avec la MSH et les laboratoires du secteur DEG incluant notamment une réflexion commune sur la politique éditoriale (2018-2019).

Action B13 - Création et déploiement de UCA-PARTNER et d'un portail de l'offre en plateaux techniques au niveau du site (2017-2018)

Action B14 - Utiliser le challenge «Instrumentation» de CAP 20-25 en cohérence avec cette politique de construction de site (2018-2019).

Action B15 - Mettre en place d'un nouveau PEPS de site avec le CNRS afin de favoriser l'interdisciplinarité (2019).

3. L'augmentation de la production scientifique et de sa visibilité internationale

La politique de recherche de l'UCA a pour objectif prioritaire l'accroissement de la visibilité internationale de la production scientifique. Elle articule donc des actions quantitatives (augmentation de la production, y compris au niveau du doctorat) à une démarche plus qualitative (internationalisation de la recherche, diffusion) - en relation avec le déploiement du projet « CAP 20-25 ».

Soutien à l'augmentation de la production scientifique

IS 1 du contrat quadriennal UCA : Activités et productions scientifiques → cibles 2020 : 2200 ACL, 55 % de publication en copublication internationale, 15 % de publications régionales, 8000 citations ; 30 % de publications dans les classes de publications les plus citées

Action B16 - Soutien aux équipes d'accueil et unités propres universitaires dans leurs activités d'édition et de production scientifique, via en particulier le Service POLEN (2017-2020)

Action B17 - Développement de la politique d'Open access, basée sur l'utilisation de HAL par l'ensemble des laboratoires (2017-2020)

Action B18 - Actions en direction des non-produisants (2018-2020).

Soutien au développement quantitatif et qualitatif des études doctorales

Action B19 - Déployer de manière opérationnelle le nouveau Service « Etudes doctorales et HDR » de la DRV (2017)

Action B20 - Mettre en place une Charte des études doctorales (2017)

Action B21 - Ouvrir aux doctorants l'appel à projets « Mobilité sortante » de la Commission de la Recherche (CR) et de la Direction des Relations Internationales (2017)

Action B22 - Utiliser les appels à projets, Région, Europe (Marie-Curie), UCA et CAP 20-25, pour développer les partenariats internationaux qui déboucheront sur des cotutelles de thèses (2017)

Insertion dans les infrastructures européennes et internationales de recherche

Isi1 du contrat quadriennal UC2A : Présence du site dans les projets financés par le PCRI/H2020 de L'Union Européenne

Sous-Indicateur 1 : Nombre de projets PCRI/H2020 déposés, retenus et financés → cible 2020 : 14 candidatures déposées ; 8 projets retenus financés pour un montant total de financements obtenus compris entre 3,8 et 4,6 M €, 95 % des projets retenus ayant bénéficié d'un appui au montage d'une structure partagée ou plateforme mutualisée mise en place à l'échelle du site

Sous-Indicateur 2 : Mesure des actions menées dans le cadre du PCRI/H2020 → cible 2020 : 4 actions d'information et de sensibilisation organisées en lien avec les acteurs régionaux, 4 aides à la constitution de partenariats, 4 ateliers de formation, 5 appuis à la gestion de projets, 5 accompagnements personnalisés aux porteurs de projets pour la gestion des projets en coordination CNRS

Action B23 - Renforcer en moyens RH la Cellule Europe pour la sensibilisation l'aide au montage de projets permettant de s'insérer dans un premier temps dans des programmes COST, puis dans des consortiums de H2020, ainsi que dans des réseaux Marie-Curie, et pour l'ingénierie de projets européens et internationaux (2017-2018).

Action B24 - Actions de sensibilisations régulières menées en direction des laboratoires sur le montage de projets (Marie-Curie, ERC, Consortium, etc.) (2017-2018)

Action B25 - Augmenter le nombre de projets européens où l'UCA sera coordinateur et pas simplement partenaire. Faire un benchmark au niveau national sur des universités de typologie comparable pour déterminer un nombre cible de projets (2018-2020).

Action B 26 - Identifier avec les laboratoires, via le Service « Ingénierie de projets » de la DRV, les possibilités d'insertion dans des LIA et GDRI (2019)

4. Une politique de diffusion et de transfert de la recherche positionnant l'UCA au cœur de l'écosystème de l'innovation

Largement ouverte sur les enjeux sociétaux, culturels et économiques, la politique scientifique de l'UCA vise à soutenir de multiples modalités de diffusion de la recherche - en vue de positionner l'établissement et ses partenaires académiques aussi bien comme l'un des leaders de l'écosystème d'innovation en Auvergne que comme un acteur majeur de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. La réalisation de cet objectif s'opère dans un contexte transformé par la fusion des régions et par un désengagement relatif de l'Etat - ce qui impose de redéfinir la structuration et le modèle économique de cet écosystème.

La restructuration de l'écosystème de l'innovation

Jalon établissement 5 - 2018 - Cartographie de l'écosystème de l'innovation et proposition de restructuration, en relation avec les objectifs de l'I-SITE, pour positionner l'Université au cœur de cet écosystème

Action B27 - Préciser les missions et le modèle économique de l'ensemble des structures d'innovation liées à l'Université (2018)

Action B28 - Mettre en œuvre une gouvernance adaptée à l'échelle de l'Université intégrée intégrant l'environnement socio-économique local (2020).

Action B29 - Faire de la Maison de l'Innovation un outil structurant l'écosystème de l'innovation (2019)

Action B30 - Élargissement à UCA de « l'Annuaire des compétences » élaboré par l'UBP, en articulation avec l'initiative HUB Recherche développée au niveau de la Région (2018)

Les synergies public/privé en recherche

Jalon n°7 du contrat quadriennal UC2A : Bilan d'étape concernant les actions conduites en matière de rapprochement de l'enseignement supérieur avec le monde de l'entreprise :

- la mise en œuvre d'une coordination des activités entre les différents acteurs de la valorisation, de l'entrepreneuriat de l'innovation et du transfert de technologie

- la création de laboratoires communs public-privé
Isi 9 du contrat quadriennal UC2A : Politique de développement de l'entrepreneuriat et des partenariats Public-Privé → cible 2020 : 5 projets incubés issus ou liés à la recherche ; 10 entreprises créées ; 3 entreprises créées entrées dans l'incubateur Bivouac ; 10 projets en maturation ; 20 licences ; 2 laboratoires communs ; 15 conventions CIFRE

Action B31 - Mettre en place des laboratoires partagés avec des grands groupes industriels (2017-2020)

Action B32 - Développer des réponses à l'Appel A Projets Labcom de l'ANR en direction des PME (2018-2020)

Action B33 - Mettre en œuvre de nouvelles interactions avec les pôles et clusters d'AURA (2017-2019)

Action B34 - Décliner le plan de développement de la recherche partenariale (2017-2020) : démarche assurance qualité ; SI contrat ; formations à la valorisation et aux contrats des EC ; intéressement aux contrats des chercheurs ; accords-cadres (EPST, Grands groupes, Clusters AURA) ; définition d'une stratégie partagée de recherche partenariale et de laboratoire partagé pour chaque laboratoire ; communication externe

Action B35 - Décliner le plan de développement des prestations sous la houlette d'UCA PARTNER (2018-2020) : mettre au point l'offre de service pour chaque plateau (2018) ; explorer les possibilités de développement de formations continues en lien avec le Pôle Formation Continue ; développer les plateformes avec forte ouverture sur le monde socio-économique : financement régional IRICE ; financer les filiales, notamment par le biais de RDI Booster

Action B36 - Décliner le plan de développement de la recherche collaborative (2018-2020), fondé sur de nouvelles interactions avec les pôles et clusters d'AURA et sur le développement de laboratoires partagés avec les entreprises (grands groupes industriels, PME et ETI).

La création et le développement d'un CCSTI universitaire

Jalon n°8 du contrat quadriennal UC2A : Point sur la mise en œuvre des actions du Centre de Culture Scientifique, Technologique et Industrielle (CCSTI) porte en commun par les établissements clermontois

Action B37 - Transformation de la cellule DCSTI de l'UCA en CCSTI mutualisé à l'échelle du site : mise en place d'une nouvelle gouvernance et élaboration d'un plan d'action (2018)

Action B38 - Lancement d'un journal trimestriel de la recherche (2018)

Action B39 - Développement de partenariats en matière de DCSTI à l'échelle de la région (collaboration avec les autres CCSTI et missions universitaires, expositions itinérantes, etc.) (2017-2020)

Action B40. Développement des actions de médiation scientifique pour CAP 20-25 (2018-2020)

Le développement de l'open access

IS 2 du contrat quadriennal UCA Partage et diffusion des publications et données scientifiques : open access green → cible 2020 : 50% des ACL déposés dans HAL-Clermont, 10 chapitres d'ouvrages et ouvrages déposés dans HAL-Clermont, 200 communications dans un congrès déposées dans HAL-Clermont, 3 Mde documents disponibles dans HAL et téléchargés sur la plateforme HAL-Clermont.

Action B41 - Organisation des Open access weeks en direction des laboratoires en vue de dépôts dans HAL (2017)

Action B42 - Campagne de communication au sein de l'UCA, de sensibilisation et de formations en direction des acteurs de la recherche (2018)

Action B43 - Lancement des rapports annuels recherche avec la production scientifique des unités basé sur HAL (2018)



Déployer une offre de formation innovante et attractive au service de la réussite des étudiants

L'offre de formation de l'UCA répond à la fois à ses missions de service public (accueillir, faire réussir et aider à insérer un nombre croissant de jeunes bacheliers) et à sa stratégie de rayonnement et d'attractivité. Elle a été construite autour de différents axes de progression, que ce soit en termes de pilotage global de l'offre - notamment autour de la démarche qualité -, de mutualisation des ressources, de développement de l'innovation pédagogique ou encore d'ouverture plus

grande à la mobilité internationale. L'UCA entend utiliser la mise en œuvre de la loi ORE, à partir de la rentrée 2018, pour renforcer et étendre les dispositifs qu'elle a déjà développés pour favoriser la réussite des étudiants et individualiser les parcours et pour répondre dans de meilleures conditions aux enjeux éducatifs et sociaux posés par l'augmentation de la démographie étudiante.

1. Une offre de formation pilotée et articulée à l'échelle du site Clermont Auvergne

La création d'une Université unique sur le site de Clermont Auvergne doit permettre de mieux structurer l'offre de formation d'enseignement supérieur dans l'académie de Clermont-Ferrand, dans une articulation sans cesse plus étroite avec les autres acteurs du secteur : le projet de structuration porté par « CAP 20-25 », le renforcement du continuum secondaire-supérieur s'inscrivent dans cette même logique. Les instances de l'établissement sont amenées à piloter la construction de l'actuelle puis de la prochaine offre de formation, mais aussi à évaluer et à faire évoluer cette offre et à impulser une démarche qualité - ce qui constitue l'une des priorités du présent projet d'établissement.

Le suivi et l'évolution de l'offre de formation

Jalon établissement 6. 2019. Bilan à mi-parcours de la nouvelle offre de formation

Action C1 - Mise en œuvre de la nouvelle offre de formation : ouverture progressive de la licence de sociologie, ouverture du DUT Info-com ; accompagnement des formations accréditées pour 2 ans et des formations s'étant engagées à une évolution pendant le contrat lors de la négociation avec les experts DGESIP (2017-2019)

Action C2 - Mise en place des outils permettant le suivi et le pilotage de l'offre de formation (2017-2019)

Action C3 - Harmoniser et améliorer les procédures de gestion de la scolarité des étudiants (règlement intérieur, inscriptions, VES, VAE) (2018)

Action C4 - Mise en place d'un référentiel pour les responsabilités pédagogiques, d'un cadrage de la valorisation de l'encadrement des stages (2017)

Action C5 - Accompagner l'augmentation du nombre d'étudiants en licence, en utilisant les leviers de la loi ORE (2018-2019)

Action C6 - Construction de la future offre de formation, en gagnant en cohérence et en lisibilité (2019)

L'articulation des formations bac -4 / bac + 8 à l'échelle de l'académie et du site

Jalon Etablissement 7 - Bilan sur la mise en œuvre des dispositifs déployés en vue de favoriser les synergies et les passerelles entre les différents types de diplôme, renforcer les contacts entre les équipes pédagogiques entre les composantes UCA (Réorientations PACES, cycles préparatoires, poursuite d'études en DUT, double cursus master, double cursus santé), avec les autres établissements d'enseignement supérieur du site (convention CPGE, BTS, écoles, travail social...)

Action C7 - Développement des collaborations et les passerelles dans le cadre des campus des métiers

La démarche qualité dans le domaine des formations

Jalon n°3 du contrat quadriennal UCA : Point sur la mise en œuvre de la Charte de l'assurance-qualité de l'Université Clermont Auvergne :

- sur les actions mises en place pour l'accompagnement et le suivi des étudiants,

- sur la mise en œuvre d'un Observatoire de l'insertion professionnelle et sur l'amélioration du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de L et M,
 - sur l'évaluation des enseignements et son exploitation,
 - sur la généralisation des conseils de perfectionnement.
- IC 6 du contrat quadriennal UCA : Evaluation des formations et des enseignements → cible 2020 : 100% des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation (hors LP) ; 100 % des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation ; 100 % des autres diplômés faisant l'objet d'une évaluation ;

Action C8 - Maintenir la certification ISO 9001 de l'Observatoire de la Formation et du Devenir des Etudiants (OFDE)

Action C9 - Evaluer les formations et les enseignements a minima une fois pour chaque formation au

cours du contrat.

Action C10 - Réaliser les enquêtes d'insertion professionnelle des licences professionnelles et des masters tous les ans, à moins d'un an du diplôme (enquête UCA) ainsi qu'à 18 mois et 30 mois du diplôme (enquêtes ministérielles) (2017-2020)

Action C11 - Mettre en place les conseils de perfectionnement et généraliser la rédaction d'un compte-rendu pour chaque formation (2017-2018)

Action C12 - Editer, pour les licences professionnelles, le supplément au diplôme contenant l'ensemble des informations relatives au parcours de l'étudiant (parcours académique, responsabilités universitaires, projet personnel développé dans le cadre de ses études). Généralisation à l'ensemble des diplômes délivrés (2019-2020).

2. La réussite académique et professionnelle des étudiants

La stratégie de l'établissement en matière de formation est clairement orientée vers la réussite de l'étudiant, aussi bien au plan académique que pour l'insertion professionnelle. Elle vise à utiliser de multiples leviers pour diversifier les dispositifs adaptés à un public étudiant hétérogène. Les actions récurrentes conduites par les équipes pédagogiques dans le cadre de l'offre de formation accréditée seront complétées par différents projets, soutenus aussi bien dans le cadre du PIA (« CAP 20-25 », NCU1) que dans celui de la « loi ORE » (y compris NCU2) ou du contrat d'objectifs et de moyens conclus avec la Région.

La réussite en licence et master

IC 1 du contrat quadriennal UCA : taux de réussite en licence en trois ans → Cible 2020 : 48 %

IC 2 du contrat quadriennal UCA : taux de réussite en licence en quatre ans → Cible 2020 : 17 %

IC 3 du contrat quadriennal UCA : réussite en Master en 2 ans → Cible 2020 : 65 %

Jalon Etablissement 8 - Bilan de la mise en place la spécialisation progressive en licence (2018)

Action C13 - déployer le projet NCU2 « Mon Pass Pro » (2018-2020)

Action C14 - Mettre en place progressivement les parcours adaptés, dans le cadre de la loi ORE (2018-2021)

Action C15 - Déployer progressivement le tutorat innovant piloté par les étudiants en lien avec les équipes pédagogiques : renforcement en PACES et expérimentation

en Droit (2017-2018) ; expérimentation en STAPS (2018-2019) ; élargissement à l'échelle de l'Université (2019-2021)

Action C16 - Déployer le projet « Ma licence mon métier » pour les étudiants de L3 ne souhaitant pas poursuivre en master (2018-2020)

Action C17 - Adapter les masters au contexte du portail master et de la poursuite d'études en M2 systématique pour tous les étudiants ayant validé le M1 à l'UCA (2018-2020)

Le renforcement des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle

Isi 8 du contrat quadriennal UC2A : insertion professionnelle des docteurs → Cible insertion en 2020 des diplômés en Doctorat année 2017 de 97 % ;

IC 5 du contrat quadriennal UCA : insertion professionnelle Isi 7 du contrat quadriennal UCA et IC 4 du contrat quadriennal UCA : réussite en doctorat → Cible 2020 : 46 % des doctorats obtenus en moins de 40 mois ; 80 % des doctorats obtenus en moins de 52 mois ;

Jalon établissement 9. Bilan des interventions du BAIP et pistes à explorer dans le cadre de la prochaine offre de formation (2019)

Action C18 - Edition d'un livret des stages et un livret des formations accessibles en alternance, à destination des partenaires (2018)

Action C19 - Déploiement de l'outil UCA pro (2018)

3. Une politique globale d'innovation pédagogique, accompagnant notamment les nouveaux usages du numérique et de la documentation

Etroitement articulée à l'objectif d'amélioration de la réussite des étudiants, la politique d'innovation pédagogique vise également à renforcer l'attractivité des formations et à positionner l'UCA comme un acteur majeur dans ce domaine. Inscrit comme un livrable du contrat de site et du projet « CAP 20-25 », le projet, véritablement structurant, de Learning Centre s'inscrit dans une démarche globale où innovation pédagogique, nouveaux usages du numérique et transformation de l'accès aux ressources documentaires sont mis au service des étudiants et des équipes pédagogiques.

Innovation pédagogique et nouveaux usages du numérique

Action C20 - Définir la stratégie de l'établissement en termes d'innovation pédagogique, les missions du personnel du Pôle Innovation Pédagogique & Production Audiovisuelle (IPPA) et un plan d'action reposant notamment sur les conférences mensuelles de pédagogie universitaire, l'appel à projet SIP (Soutien à l'Innovation Pédagogique) et des ateliers de formation des enseignants et enseignants-chercheurs aux nouvelles pratiques pédagogiques (2018)

Action C21 - Encourager la création, la mise à disposition et l'utilisation par les enseignants de ressources pédagogiques numériques libres utilisables dans leurs enseignements (2017-2020)

Action C22 - Mettre en place et déployer l'Apprentissage par Programme et l'Approche par Compétences (AP/APC) dans des formations de licence et master (2017-2020)

Action C23 - Développer le programme « LEARN'in Auvergne » de l'i-SITE CAP 20-25 (2017-2020).

Diversification et modernisation de l'accès aux ressources documentaires, dans leur diversité

IC 8 du contrat quadriennal UCA : accès aux services et ressources documentaires de l'ESR □ cible 2020 : 1,25 M d'entrées annuelles dans les bibliothèques ; 37 entrées par an et par étudiant

Jalon n°10 du contrat quadriennal UC2A : bilan d'étape sur la mise en œuvre du projet de Learning Centre : création de dispositifs numériques et mise à disposition de ressources pour le développement de nouveaux usages du numérique en formation et la formation des équipes pédagogiques et des utilisateurs.

Jalon Etablissement 10. Inauguration du Learning Centre sur le site Kessler (2021)

Action C24 - Revoir la politique des abonnements numériques (2017-2018)

Action C25 - Diminuer les achats documentaires sur la recherche et augmenter les achats à destination des étudiants (2018-2020)

Action C26 - Généraliser la numérisation (2020)

Action C27 - Développer la formation des étudiants à la recherche documentaire (2017-2020)

4. Le développement de l'apprentissage et de la formation continue

Le développement de l'apprentissage et de la formation continue répond à une volonté de diversification des ressources de l'Université, mais surtout à la nécessité de diversifier les publics étudiants et les modalités pédagogiques, en prise directe avec l'environnement socio-économique et l'insertion professionnelle des étudiants. L'UCA cherchera à renforcer son positionnement dans un contexte marqué par la fusion des Régions, la réforme de la formation professionnelle et le développement de projets à l'échelle du site (I-SITE, NCU). La poursuite du développement des formations en alternance est un objectif de l'établissement, en particulier pour les licences professionnelles et les masters 2 visant des métiers en tension.

Le déploiement d'une offre de formation continue adaptée aux besoins du territoire

IC 7 du contrat quadriennal UCA : développement de la formation continue → Cible 2020 : 1800 diplômés en formation continue dont 40 VAE ; 5,5 M € de Chiffre d'Affaires

Jalon établissement 11 - Finaliser le modèle économique de l'activité formation continue de l'établissement, intégrant notamment la mise en place d'une politique d'intéressement (2018)

Jalon établissement 12 - Définition d'une politique

spécifique de Développement Professionnel Continu dans le secteur de la santé, en s'appuyant sur l'Unité mixte de formation continue en santé et en articulation avec le CHU et les Groupements hospitaliers de territoire.

Action C28 - Déployer l'outil de gestion et pilotage de l'activité formation continue sur l'ensemble des composantes de l'établissement (2019)

Action C29 - Obtenir la certification ISO9001-2015 du pôle 4 « Formation Continue et Professionnalisation » de la direction de la formation (2019)

Action C30 - Mettre en place un plan de formation des référents formation continue des composantes (2018-2020)

Le développement de l'apprentissage et de l'alternance

Action C31 - Mise en place dans la Direction de la Formation de personnels dédiés à l'alternance pour soutenir les composantes dans ce développement (2018)

Action C32 - Augmenter le nombre de formations proposées en apprentissage, au niveau DUT, Licence professionnelle, master et diplôme d'ingénieur (2017-2020)

Engager pleinement l'Université dans sa responsabilité sociale et environnementale (RSE)

La dimension sociale et environnementale de l'enseignement supérieur et de la recherche est une préoccupation centrale de l'UCA : c'est un élément original et identifiant de son contrat d'établissement. La mission des universités comprend en effet des dimensions qui vont au-delà de la promotion de la connaissance et de la recherche, avec la préoccupation du développement personnel et professionnel des étudiants et du personnel universitaire et de la promotion d'une citoyenneté critique et engagée, qui sont associés à la responsabilité sociale de l'Université (RSU). La responsabilité des universités vis-à-vis de la société implique la mise en place de stratégies transparentes et éthiques, promouvant les valeurs de solidarité, d'éga-

lité, d'intégrité scientifique, de déontologie, de respect de l'institution et d'engagement citoyen. La mise en place de la stratégie RSE de l'établissement se retrouve dans sa volonté de favoriser pour le personnel et les étudiants des modes doux de transports à travers l'élaboration d'un Plan de Mobilité, la sensibilisation à la préservation et l'amélioration de l'environnement, un partenariat soutenu avec les associations à but social et environnemental, une politique d'achats responsables, la participation active aux comités territoriaux concernant la transition écologique et énergétique. De nombreuses formations et des modules transversaux concernant les différents aspects des RSE existent au sein de l'établissement.

1. Le déploiement d'une stratégie de développement durable

La stratégie de développement durable est transversale par excellence : elle concerne l'ensemble des champs d'action de l'Université (formation, recherche, vie universitaire) et est au cœur de la stratégie immobilière de l'établissement. Deux objectifs sont visés en fin de mandature : atteindre la conformité ou la maîtrise des objectifs du Plan Vert définis par le référentiel CPU - CGE ; élaborer et valider par l'ensemble des financeurs un plan pluriannuel d'investissement immobilier centré sur les problématiques de performance énergétique, d'optimisation, de mutualisation et de rationalisation des surfaces bâties, de mises en sécurité et en conformité vis-à-vis des aspects réglementaires notamment en ce qui concerne les questions d'accessibilité et de sécurité incendie.

ISi6 du contrat quadriennal UC2A : développement durable

Action D1 - Sensibiliser et promouvoir les initiatives RSE avec l'aide des services, en direction des personnels et des étudiants (2017-2020)

Action D2 - Mener une politique éthique environnementale et solidaire dans la gestion quotidienne de l'établissement (201-2020)

Action D3 - Développer des partenariats (collectivités

territoriales, réseau DD, domaine économie sociale et solidaire) (2017-2020)

Action D4 - Finaliser et valider le Plan de Mobilité de l'établissement (2019)

Jalon n°8 du contrat quadriennal UCA : point sur l'élaboration du Plan pluriannuel des opérations d'investissements de l'Université Clermont Auvergne, dont les investissements immobiliers.

ISi4 du contrat quadriennal UC2A : évolution des surfaces immobilières → cible 2020 : objectif d'évolution des surfaces immobilières de + 1779 m² pour l'UCA

IC 13 du contrat quadriennal UCA : taux d'occupation des locaux → Taux d'occupation attendu en 2020 78 % pour les amphithéâtres et 75 % pour les salles banalisées

IC 14 du contrat quadriennal UCA : évolution des surfaces immobilières

Jalon n°18 du contrat quadriennal UC2A : bilan d'étape sur la mise en œuvre d'un schéma directeur de l'immobilier au niveau du site universitaire.

Action D5 - Elaboration du Schéma Directeur Energie Patrimoine (2018)

Action D6 - Mettre en œuvre les grandes opérations programmées dans le cadre de la convention de dévolu-

tion, du CPER 2015-2020 (PME, Pôle Biologie, Maison de l'Innovation) et du bâtiment de l'UFR STAPS (2017-2020)
Action D7 - Finaliser les plans de financement pour les opérations immobilières non financées (Learning Centre, Montluçon) (2018-2019)
Action D8 - Réaliser le programme ADAP sur le périmètre dévolu (2017-2018) puis non dévolu (2019-2020)

Action D9 - Régler les problèmes d'accessibilité des ERP en avis défavorable (2019)
Action D10 - Engagement de l'Université dans le projet pilote «PEEC (Performances énergétiques et Environnementales des Campus) 2030» avec l'AMUE/CPU/BEI/CDC, regroupant 10 universités (2018-2019)

2. L'engagement éthique et déontologique

Dans le cadre de ce projet, l'objectif est d'étendre la réflexion et la démarche éthique, déjà présente dans certains domaines d'activité de l'Université, à l'ensemble de l'établissement et d'en faire un engagement fort de la communauté, formalisé par une charte éthique et piloté par une Commission. La politique de ressources humaines est un levier privilégié pour l'extension de cette démarche.

Jalon n°12 - Point sur la mise en œuvre de l'engagement éthique et déontologique au sein de la politique de l'Université :

- mise en place de la Commission Ethique et Déontologie de l'UCA ;
- mise en œuvre de la charte éthique et déontologie de l'UCA ;
- mise en place de la formation des doctorants à l'éthique et à l'intégrité scientifique.

Action D11 - Mettre en place une commission éthique et déontologie (2017)

Action D12 - Adopter et mettre en œuvre d'une « charte éthique et déontologie de l'UCA » (2018)

Action D13 - Sensibiliser/former sur l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique auprès des doctorants dans un premier temps puis auprès des autres étudiants (Master) et personnels de l'UCA (HDR etc) (2018-2020)

Action D14 - Gérer via des procédures RH les liens et conflits d'intérêt à l'UCA (2018)

Action D15 - Mettre en place une procédure d'alerte et de gestion des cas de manquement à l'intégrité scientifique au sein de l'UCA (2018-2019)

Action D16 - Mettre en place et valider une procédure de gestion des RIPH3 et RIPH2 au sein de l'UCA (2018)

Action D17 - Assurer la représentation de l'établissement au sein d'instances de réflexions et de discussions éthiques (2017)

3. L'élaboration et la mise en œuvre d'un ambitieux Schéma directeur du handicap

L'UCA se définit comme une Université inclusive. Elaboré et adopté dès la mise en place de l'Université, le schéma directeur du handicap a une vocation stratégique et mobilise l'ensemble des missions et des ressources de l'Université. Il définit un programme d'actions pour la durée du mandat, autour de 8 grands domaines d'intervention : politique RH, accompagnement des étudiants, accessibilité des bâtiments, accessibilité des outils et des ressources, recherche, formation, politique d'achats, communication.

Jalon n°14 du contrat quadriennal UCA : Point d'étape sur les actions conduites dans le cadre du Schéma Directeur du Handicap de l'Université Clermont Auvergne - Bilan concernant les indicateurs internes permettant d'assurer un suivi de la politique du handicap au sein de l'université (définition des indicateurs et cibles).

Action D18 - Déployer le Schéma directeur du handicap. Suivre les indicateurs de réussite du SDH pour chacun des sites (2018-2020)

4. Une stratégie de communication exprimant les valeurs de l'Université

La stratégie de communication vise à construire et développer la visibilité et l'attractivité de l'établissement à l'échelle locale, nationale et internationale en véhiculant non seulement l'activité et les succès de l'Université, mais surtout les valeurs qui inspirent le projet d'établissement et qui fondent à la fois son rayonnement et le sentiment d'appartenance. Le plan d'action est donc largement ouvert sur l'extérieur et mettra l'image d'une Université novatrice, humaniste, ouverte sur son environnement et sur le monde, consciente de ses responsabilités et de son rôle culturel, économique et social. Il comprend un important volet de communication interne, ciblant aussi bien les usagers que les personnels.

Jalon Etablissement 13. Elaboration et validation d'un Plan global de communication (2018)

Action D19 - Finaliser le site internet de l'UCA, mettre en place des instruments de communication institutionnelle et s'assurer de la cohérence globale de la communication à l'échelle de l'UCA (2017)

Action D20 - Développer des outils de communication interne, notamment un espace intranet et une lettre hebdomadaire d'information interne des personnels (2018)

Action D21 - Organiser des manifestations qui permettent de renforcer le sentiment d'appartenance des personnels et des étudiants (2017-2020)

Action D22 - Mettre en place une boutique UCA (2019)

Action D23 - Proposer aux étudiants, un bouquet d'applications téléchargeables sur Smartphones dans le cadre du programme campus du projet I-Site Cap 20-25 (2018-2019)

Action D24 - Développer une offre de courtes vidéos sur internet, notamment pour valoriser les travaux de recherche (la minute recherche) (2019-2020)



Actionner de multiples leviers au service d'une stratégie globale d'internationalisation

La stratégie d'internationalisation est au cœur du projet de création de l'Université Clermont Auvergne. Son objectif global est de soutenir l'internationalisation des formations et de la recherche en développant une politique de bourses adaptée aux besoins des étudiants, une politique de professeurs invités incitative et une stratégie de réseau de site pour promouvoir l'UC2A à l'international. Il se décline en différents volets opérationnels : renforcer la mobilité des étudiants et des personnels de l'Université, développer les partenariats pédagogiques et scientifiques en vue d'améliorer la

qualité des actions de l'Université, renforcer le rayonnement et le positionnement international de l'établissement. Il s'agit bien d'un volet transverse du projet d'établissement, concernant aussi bien la recherche que la formation et actionnant de multiples leviers : programmes régionaux, nationaux, européens, internationaux ; contrat d'établissement et de site ; projet « CAP 20-25 ». La plus grande partie des actions d'internationalisation de la recherche est intégrée dans le volet « Recherche » de ce projet d'établissement.

1. La politique de réseau et de mobilité au service de l'attractivité internationale

Le positionnement international de l'UCA suppose le renforcement de partenariats internationaux, lesquels repose sur la mobilité entrante et sortante des étudiants comme des enseignants-chercheurs. L'augmentation quantitative des flux de mobilité s'accompagnera d'une démarche qualitative, afin de structurer les partenariats internationaux autour d'un réseau s'appuyant à la fois sur les collaborations entre équipes et sur les dynamiques internes (programme « CAP 20-25 ») et externe (stratégie régionale).

ISi2 du contrat quadriennal UC2A : Relations internationales - attractivité et ouverture

Sous-indicateur 1 : Mobilité entrante et sortante des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs → Cible 2020 : 50 EC accueillis en mobilité entrante, pour un volume de 62 mois ; 50 EC en mobilité sortante, pour un volume de 65 mois

Sous-indicateur 2 : Mobilité étudiante entrante et sortante → Cible 2020 : 7,5 % d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Licence ; 30 % d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Master, 45 % d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Doctorat

Jalon n°9 du contrat quadriennal UC2A : Bilan d'étape concernant les actions suivantes :

- *Accompagnement des projets de mobilité académique des enseignants-chercheurs,*
- *Mise en œuvre du programme d'accueil de professeurs invités,*

Action E1 - Harmoniser l'ensemble des accords de partenariats des deux anciens établissements (2017), en vue de mutualiser l'ensemble du réseau de partenariats sur l'ensemble des composantes UCA (2018-2020).

Action E2 - Obtenir le label HRS4R (2019)

Action E3 - Faire entrer l'UCA dans le réseau des 4 moteurs porté par AuRA ainsi que dans celui de l'axe lémanique (2019-2020)

Action E4 - Développer les capacity building-doubles diplômés et diplômés internationaux (2017-2020)

2. Le renforcement de l'accueil d'étudiants internationaux

La croissance du nombre d'étudiants internationaux est un objectif important de développement de l'UCA, dans un contexte où la démographie du territoire Auvergne est, à moyen terme, marqué par la stagnation. Elle s'appuie sur un renforcement de l'attractivité de nos formations et sur le déploiement de diplômes internationaux.

Sous-indicateur 3 : doubles diplômes ou diplômes conjoints de Licence ou Master

→ *Cible 2020 : 15 double diplômes avec des Etats membres de l'UE ; 15 double diplômes avec des Etats hors UE ; 2 diplômes conjoints avec des Etats membres de l'UE ;*

Sous-indicateur 4 : cotutelle et codirection de thèses à l'international / Participation à des jurys de thèse à l'international → Cible 2020 : 155 cotutelles de thèses à l'international avec un diplôme conjoint ou un double diplôme ; 50 codirections de thèses ; 50 participations à des jurys de thèses à l'international

Sous-indicateur 5 : formations LMD transnationales prodiguées à l'étranger par les regroupements ou leurs établissements membres

- Accompagnement des étudiants en mobilité européenne et internationale, → Cible 2020 : 1 formation diplômante transnationale pour 105 étudiants concernés

- Accompagnement des porteurs de projets dans le cadre d'appels d'offre européens en matière de formations et de diplômes conjoints.

Action E5 - Développer des formations ancrées dans le multilinguisme, priorité pour nos étudiants français et internationaux (2017-2020)

Action E6 - Soutenir le développement de doubles diplômes (2017-2020)

3. Une politique de visibilité et d'attractivité internationale

La stratégie de visibilité internationale de l'UCA passe par le renforcement de la communication internationale, sous différentes formes, aussi bien pour soutenir les programmes d'internationalisation de la recherche et de la formation que pour réaffirmer cet élément fort de l'identité de l'établissement.

Action E7 - Couvrir les salons internationaux en coopération avec les acteurs Relations Internationales du site (périmètre UC2A) (2017-2020)

Action E8 - Renforcer l'accueil institutionnel des Ense-

gnants-Chercheurs et de délégations étrangères, politique dynamique des Docteurs Honoris Causa (2018)

Action E9 - Déployer une politique des professeurs invités active et dynamique (2018)

Action E10 - Organiser des missions Relations Internationales conjointes avec les collectivités territoriales pour associer enjeux universitaires et enjeux des territoires (2018-2020)

Action E11 - Construire avec les collectivités des outils de communication communs pour l'international (2019-2020)

Développer la vie étudiante et universitaire, en relation avec les valeurs de l'Université

La qualité de la vie universitaire est aujourd'hui un élément reconnu de l'attractivité du site de Clermont-Ferrand et constitue un enjeu stratégique, aussi bien pour l'Université que pour les établissements qui lui sont associés ainsi que pour ses différents partenaires (et notamment les collectivités territoriales). Inscrit dans un schéma directeur global, qui constitue un des livrables majeurs de l'association d'établissements du site, le développement et l'amélioration

continue de la vie étudiante vise plusieurs objectifs : l'attractivité du site, l'intégration, le développement personnel et la réussite des étudiants, le renforcement de la cohésion de la communauté universitaire. Les grands axes politiques retenus dans ce domaine sont en cohérence avec les valeurs de l'Université : l'engagement, l'inclusion, l'égalité (sociale et territoriale), l'ouverture, la culture. volet « Recherche » de ce projet d'établissement.

1. L'élaboration et mise en œuvre du Schéma directeur de la vie étudiante à l'échelle du site

L'élaboration et la mise en œuvre du Schéma directeur de la vie étudiante permettra de fédérer autour de l'UCA et de ses services de vie étudiante (SSU, SUAPS, SUC, SUH) l'ensemble des établissements supérieurs, les collectivités territoriales et le CROUS pour développer une offre globale de qualité prenant en compte toutes les dimensions de la vie d'un étudiant : santé, action sociale, logement, restauration, culture, sport, vie associative, mobilité, rythmes de vie, besoins spécifiques. La Contribution Vie étudiante et de campus (CVEC), instaurée à la rentrée 2018, viendra en appui de cette dynamique.

Jalon n°12 du contrat quadriennal UC2A : production et validation du plan d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale (octobre 2017).

Jalon n°11 du contrat quadriennal UC2A : point sur les réalisations mises en œuvre dans le cadre du Schéma directeur de la vie étudiante élaboré au niveau du site.

Jalon établissement 14 - Etude sur la pertinence de la mise en place d'un Observatoire de la vie étudiante (2019)

Jalon établissement 15 - Bilan de la mise en œuvre de la Contribution de la vie étudiante et engagements pluriannuels (2019)

Action F1 - Validation du Schéma directeur de la vie étudiante par les instances de l'UCA et de l'UC2A (2018)

Action F2 - Déploiement de ce schéma par la commission vie étudiante de l'UC2A (2018-2020)

Action F3 - Bilan à mi parcours du SDVE (2019)

2. Le soutien au développement de l'engagement étudiant

La reconnaissance et la valorisation de l'engagement étudiant, désormais reconnues par la loi, constituent un axe important de la politique de l'UCA, en relation aussi bien avec les dispositifs d'aide à la réussite des étudiants qu'avec le schéma directeur de vie étudiante ou la conception démocratique et collégiale de la gouvernance de l'Université. Il s'agit bien d'utiliser l'ensemble des dispositifs législatifs et réglementaires pour faire de l'UCA un établissement exemplaire dans ce domaine.

Jalon n°13 du contrat quadriennal UCA : Bilan d'étape sur l'engagement étudiant

- dans la gouvernance,
- dans la vie associative,
- dans les formations.

Action F4- Mettre en place un évènement annuel promouvant l'engagement (2018)

Action F5- Développer et diversifier les dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant (2017-2020)

3. L'affirmation de l'Université comme lieu de culture

La politique culturelle de l'Université s'inscrit dans un cadre national (formalisé par la convention « Université lieu de culture », signé en juillet 2013 par le Ministère de l'Enseignement supérieur, le Ministère de la Culture et la Conférence des Présidents d'Université) et s'appuie sur le Service Université Culture, opérateur culturel des différents établissements du site. Elle répond à deux objectifs majeurs : assurer l'accès de tous les étudiants aux pratiques culturelles et artistiques, positionner l'Université comme un lieu de production culturelle largement ouvert sur la cité et les territoires.

Action F6 - Renforcer le partenariat avec la DRAC et l'étendre à l'échelle du site (2018)

Action F7 - Favoriser le développement des pratiques artistiques et culturelles des étudiants : hausse du nombre des inscrits à des ateliers de pratique artistique, du nombre des bénéficiaires du statut d'étudiants artistes, d'enseignements de formation artistique (2018-2020)

Action F8 - Développer le nombre d'événements culturels et artistiques portés par l'Université et ses étudiants (2018-2020)

Imposer l'Université comme un acteur territorial majeur

L'université Clermont Auvergne a fait du développement territorial un axe fort du projet stratégique qu'elle a contractualisé ou qu'elle entend contractualiser aussi bien avec l'Etat qu'avec la Région et les autres collectivités territoriales (communautés d'agglomération, conseils départementaux). Cette stratégie territoriale s'articule parfaitement avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). L'objectif est d'assurer un développement équilibré des différents sites territoriaux de

l'UCA - Aurillac, Le Puy-en-Velay, Moulins, Montluçon, Vichy - qui assurent à l'Université un maillage territorial sans équivalent dans la région Auvergne Rhône Alpes. Cette stratégie territoriale suppose une coopération étroite avec l'ensemble des acteurs (formations post-bac, entreprises, monde socio-économique et collectivités) afin d'assurer dans la durée le développement des différents campus.

1. Le renforcement de la présence territoriale de l'Université

Jalon n°15 du contrat quadriennal UCA : actions mises en œuvre pour les campus territoriaux dont suivi des effectifs étudiants - avec focus sur les étudiants alternants (2018).

Jalon établissement 16 - Cartographie des moyens déployés sur les sites territoriaux et perspectives d'évolution (2019)

Action G1 - Développement de nouvelles formations sur les campus territoriaux (2018-2020)

Action G2 - Développement de l'alternance sur les sites territoriaux (2017-2020)

Action G3 - Déclinaison territoriale des challenges et programmes de CAP 20-25 (2018-2020)

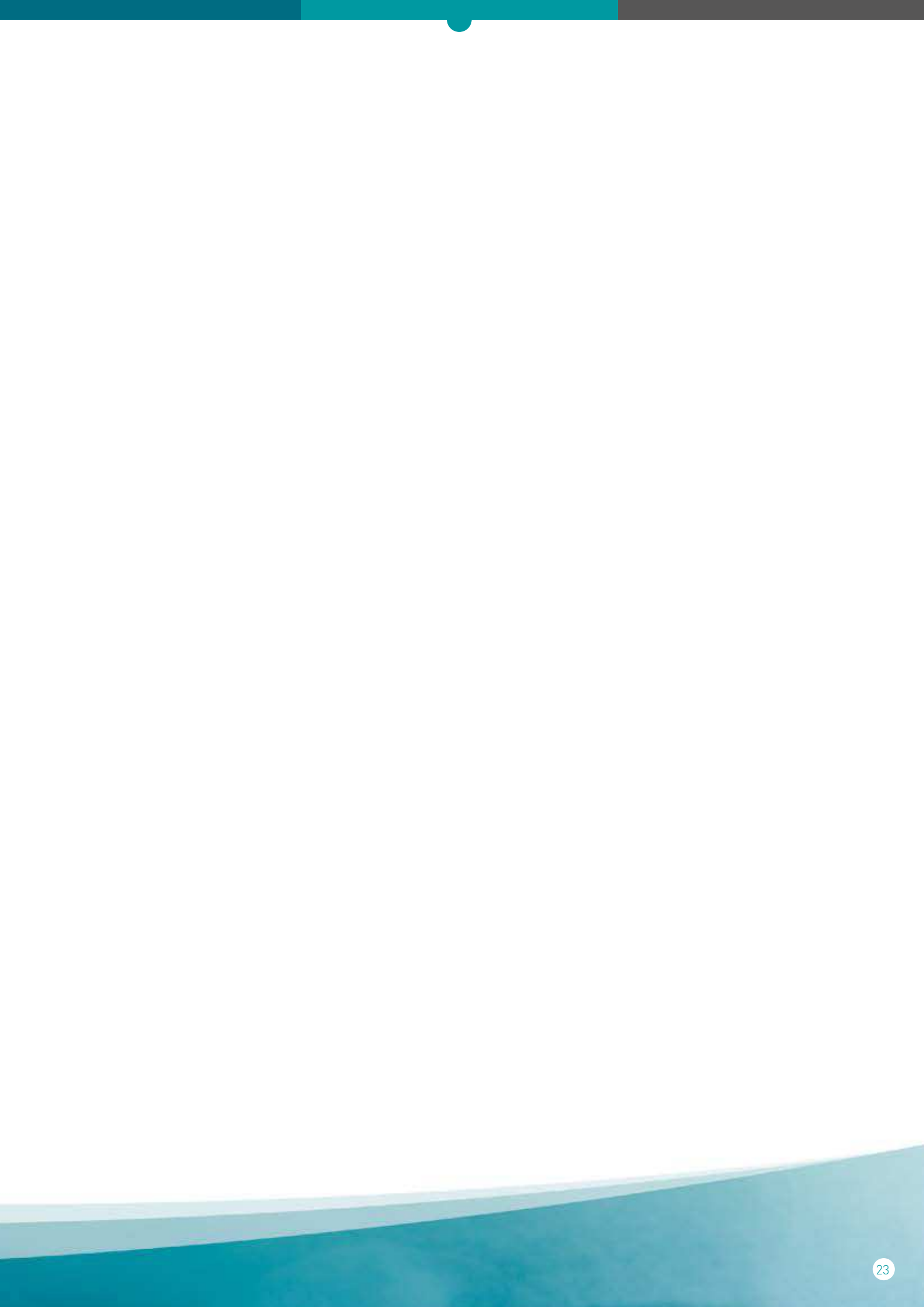
Action G4 - Développer la vie étudiante (sport, santé, culture) sur les campus (2018-2020)

2. Le développement d'une gouvernance partenariale

Jalon n°21 du contrat quadriennal UC2A : Bilan des actions impulsées par les conférences thématiques.

Action G5 - Mise en place des instances de pilotage de site (COS) et des rencontres université-territoire (2018)

Action G6 - Renforcement de l'implication de la Fondation sur les campus territoriaux (2018)



Mettre en œuvre un pilotage réactif et efficace, qui répond aux ambitions de recherche et de formation de l'Université

La création d'une nouvelle Université suppose une évolution des modalités de pilotage, guidée par trois grands principes : la définition d'un modèle économique soutenable, qui permette d'assurer dans la durée le développement du projet de formation et de recherche de l'UCA ; une harmonisation des procédures à l'échelle de l'établissement, enclenchée dès les premières phases du processus de fusion mais qui se poursuit nécessairement au cours des premières années de fonctionnement du nouvel établissement, avec la mise en œuvre d'une démarche qualité et de

contrôle interne ; la recherche d'une meilleure efficacité et réactivité des services et des instances, qui doit guider la construction des relations entre le niveau central de l'établissement et celui de ses différents opérateurs (composantes, laboratoires et services). La sûreté du pilotage de l'ensemble de l'établissement peut et doit s'accompagner du déploiement du principe de subsidiarité, qui repose sur la responsabilisation des différents acteurs internes et la déconcentration des actes de gestion.

1. La définition et la mise en œuvre du modèle économique de l'UCA

L'ambition du projet d'établissement de l'UCA, renforcée par le succès du projet I-SITE, suppose une sécurisation sur la durée des moyens humains et financiers nécessaires à sa réalisation ainsi qu'une politique volontariste de diversification des ressources. Si la situation économique de l'UCA à sa création est saine, elle fait apparaître un certain nombre de points de vigilance - une forte dépendance à la subvention pour charge de service public, un poids important des dépenses de masse salariale et de fonctionnement, l'impasse de financement à moyen et long terme de l'immobilier non dévolu - qui doivent être traités au cours du contrat. L'optimisation des procédures comptables et financières et l'adoption, dès le début du contrat, d'une stratégie de développement des ressources propres générées par les différentes activités de l'Université (formation continue, valorisation de la recherche, prestations...) s'inscrit dans le même objectif.

Jalon n°7 du contrat quadriennal UCA : état d'avancement de l'élaboration d'un modèle économique de l'Université Clermont Auvergne et point sur son déploiement.

IC 10 du contrat quadriennal UCA : développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public □ cible 2020 : 45,2 M €

*IC 11 du contrat quadriennal UCA : pilotage financier
Action H1 - Mise en place des outils du pilotage financier (tableaux de bord, comité mensuel de pilotage) (2017)*

Action H2 - Déploiement de la politique d'achat de l'UCA en lien avec la Direction des achats (2017-2018)

Action H3 - Adoption d'un plan pluriannuel de maîtrise de la masse salariale (2018)

Action H4 - Adoption d'un plan de développement des ressources propres (2018)

Action H5 - Adoption et déploiement du schéma pluriannuel des opérations d'investissement (2019)

Action H6 - Optimiser la construction budgétaire et le calendrier budgétaire (2018)

2. L'amélioration continue des outils de pilotage

La qualité du pilotage financier et des processus comptables s'inscrit dans une démarche plus globale de fiabilisation, d'évaluation et d'amélioration continue des outils de pilotage, qui constitue une des priorités du nouvel établissement. La mise en place d'une mission d'audit interne, dès la création de l'UCA, constitue le point d'appui de cette démarche qui doit irriguer l'ensemble de l'établissement.

Jalon n°11 du contrat quadriennal UCA : Point sur la mise en œuvre du processus « démarche-qualité »

3. L'affirmation du principe de subsidiarité dans le fonctionnement de l'Université

La mise en œuvre du principe de subsidiarité dans le fonctionnement de l'Université s'inscrit dans le prolongement de pratiques déjà déployées par chacun des deux établissements constitutifs de l'UCA, notamment l'établissement de contrats d'objectifs et de moyens avec les composantes. Il répond aussi à un souci d'efficacité, de fluidité et de réactivité dans les procédures.

Jalon : bilan sur l'implication des composantes dans la construction budgétaire et propositions d'amélioration (2018)

4. Une gouvernance numérique au service des usagers, dans leur diversité

Le renforcement de la gouvernance numérique répond d'abord à l'exigence de qualité du pilotage de l'établissement, par le biais notamment de la convergence des systèmes d'information et de leur évolution. Il doit aussi servir le développement des usages numériques, aussi bien dans l'administration que pour la formation et la recherche. Il s'inscrit là non seulement à l'échelle de l'établissement, mais aussi à celle du site.

IC 12 du contrat quadriennal UCA : Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

Jalon n°6 du contrat quadriennal UCA : Point sur la réalisation d'un schéma directeur du numérique de l'Université et sur la mise en place du S.I. fusionne comme outil de pilotage.

ISi3 du contrat quadriennal UC2A : pilotage du développement numérique

Jalon n°17 du contrat quadriennal UC2A : Point d'étape sur la mise en œuvre des actions conduites dans le cadre

Action H7 - Mise en place des outils de l'audit interne : création de la Direction de l'audit, constitution d'un comité d'audit, définition et validation d'un plan d'audit (2017-2018)

Action H8 - Mise en place du contrôle interne comptable et financier (2018)

Action H9 - Optimisation des processus administratifs en lien avec une restructuration des services autour de la Direction Générale des Services (2018)

Action H10 - Adopter des Contrats d'Objectifs et de Moyens pour chaque composante, révisables annuellement (2017)

Action H11 - Engager une réflexion sur la subsidiarité à l'échelle de l'établissement (2018) et déploiement progressif des préconisations (2018-2020).

d'un schéma directeur du numérique du site Université Clermont-Auvergne et associés, articulé avec les schémas directeurs de l'Université Clermont Auvergne et de SIGMA-Clermont.

Action H12 - Poursuite et finalisation de la convergence des systèmes d'information principaux des deux anciennes universités (2018)

Action H13 - Création et développement du Comité numérique de site, appelé à coordonner les activités numériques à l'échelle du site (2017)

Action H14 - Refonte de l'environnement numérique de travail pour les étudiants et les personnels et déploiement de services numériques homogènes à l'échelle de l'établissement (2017-2018),

Action H15 - Développement des outils pour l'enseignement (pédagogie numérique) et pour la recherche (projet Caplab pour 2020, HAL pour 2018).

Doter l'Université Clermont Auvergne d'une politique des ressources humaines exemplaire

La politique relative aux personnels, très ambitieuse, doit à la fois : contribuer à la stabilisation du modèle économique de l'Université via la maîtrise comptable et financière de la masse salariale et de ses évolutions ; mettre en œuvre une politique indemnitaire harmonisée permettant d'une part de reconnaître et de valoriser l'engagement des BIATSS et des enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs et, d'autre part, d'attirer et de retenir les talents dont notre université a besoin ; mettre en œuvre une politique de gestion des

emplois, sur la base d'une démarche de GPEC, qui permette à l'Université de maîtriser les évolutions globales de ses ETPT et d'accompagner le mieux possible ses composantes, laboratoires et directions dans la conduite de leurs projets ; permettre de développer une approche qualitative, à la hauteur des enjeux du site clermontois. Dans le cadre de l'I-SITE comme du positionnement du site clermontois au sein de la Région AuRA, la politique RH peut être un marqueur identitaire fort, voire exemplaire.

1. La mise en place d'une gestion prévisionnelle globale des emplois et des compétences

Dans un contexte marqué par des contraintes économiques fortes (poids de la masse salariale) et par des évolutions importantes affectant aussi bien l'environnement de la recherche et de la formation que le « cœur de métier » de l'Université, une conception globale de la GPEC doit inspirer l'ensemble des volets de la politique RH, de la définition des emplois jusqu'à l'accompagnement des parcours professionnels, avec un accent particulier mis sur la formation de l'ensemble des personnels. La dynamique de site et le déploiement du projet « CAP 20-25 » doivent également prendre en compte ce volet RH.

IS 3 du contrat quadriennal UCA : politique de formation à destination des personnels → cible 2020 : part du budget formation 0,3 % ; 600 actions de formation organisées ; effectif formé : 5000 ; 4000 j d'actions de formation BIATSS ; 1000 j d'actions de formation EC ;

Jalon n°14 du contrat quadriennal UC2A : mise en œuvre d'une politique de recrutement des enseignants-chercheurs concertée au niveau du Comité des établissements

associés et portant sur 50% des postes vacants
- Internationalisation des recrutements d'enseignants-chercheurs au niveau des maîtres de conférences (projets « tenure track »),
- Internationalisation des recrutements d'enseignants-chercheurs au niveau des professeurs des universités.

IC 9 du contrat quadriennal UCA : Endorecrutement des enseignants - chercheurs : bilan et prévision → cible 2020 : 30% d'endorecrutement EC pour le corps des MCF ; 50 % d'endorecrutement EC pour le corps des PR

Action J1 - Elaborer et mettre en œuvre une GPEC (2018-2020)

Action J2 - Finaliser une stratégie globale de l'emploi à l'échelle de l'UCA (2018)

Action J3 - Stabiliser les processus de gestion des recrutements (2018)

Action J4 - Elaborer une politique internationale de recrutements (HRS4R) (2018-2019)

Action J5 - Développer une politique de formation à l'échelle du site (2017-2020)

2. L'instauration d'une dynamique sociale forte

La politique relative aux personnels peut contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance et revêtir de fait une importance stratégique pour un établissement en cours de création - à condition de susciter une dynamique sociale forte. Cette dynamique repose sur différents piliers : la pratique du dialogue social ; l'amélioration des conditions de travail ; la lutte contre les risques psycho-sociaux ; la lutte contre toutes les formes de harcèlement et de discrimination.

Jalon n°15 du contrat quadriennal UC2A et jalons 9 et 10 du contrat quadriennal UCA : Point d'étape sur les initiatives prises en lien avec des orientations stratégiques ministérielles :

- en matière de prévention des risques professionnels et sur la mise en œuvre d'un schéma coordonné au niveau du site
- en matière de parité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations.

Jalon n°9 - Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Action J6 - Créer le comité de pilotage « Egalité Femmes-Hommes », qui s'appuiera sur la Charte

pour l'Egalité Femmes-Hommes dans l'enseignement supérieur et pilotera un ensemble d'actions (dispositif d'accompagnement pour l'avancement de carrières des femmes ; politique volontariste en matière de féminisation du vocabulaire et utilisation d'outils de communication non sexistes, non discriminants et non stéréotypés ; unités d'enseignement) (2017)

Action J7 - Mettre en place une cellule de veille et d'accompagnement des comportements sexistes et des situations de harcèlement et organiser des campagnes d'information sur le harcèlement sexuel, formation proposée aux agents, formation spécifique proposée aux membres du CHSCT (2018)

IS 4 du contrat quadriennal UCA : politique de prévention des risques psycho-sociaux

Jalon n°16 du contrat quadriennal UC2A : création d'un Service mutualisé de santé au travail.

Action J8 - Créer la cellule de veille RPS (2017)

Action J9 - Réaliser la cartographie des risques chimiques (2017-2020)

Action J10 - Informer, former et assurer le suivi médical en matière d'amiante (2017-2018)

Action J11 - Création, déploiement et développement du service mutualisé de santé au travail (2018-2019)

3. Le déploiement d'une politique relative aux personnels à forte plus-value qualitative

Le développement d'une culture d'établissement largement partagée repose également sur une approche qualitative de la politique relative et personnels, incluant aussi bien des questions relatives à la rémunération, à l'organisation du temps de travail que les prestations sociales et, plus largement, l'action culturelle, sportive et de loisirs à destination de l'ensemble des personnels.

Politique des rémunérations

Action J12 - Définir, valider et déployer un régime indemnitaire harmonisé à l'échelle de l'UCA (2017)

Action J13 - Disposer d'un outil d'analyse du GVT et de suivi de la masse salariale (2018)

Action J14 - Mettre en place un nouveau référentiel enseignants (2017-2018)

Action J15 - Améliorer le suivi des services des enseignants (de l'état prévisionnel au service fait) (2018-2019)

Action J16 - Mettre en place des négociations annuelles concernant la politique indemnitaire (2018-2020)

Organisation du temps de travail et vie sociale

Action J17 - Harmoniser les règles d'organisation du temps de travail et déployer l'outil e-grh (2017)

Action J18 - Expérimenter le télétravail pour les personnels BIATSS (2018)

Action J19 - Identifier dans chaque bâtiment UCA un espace de convivialité destin aux agents (2019)

Action sociale, culturelle et de loisirs

Action J20 - Proposer une offre d'action sociale, culturelle et de loisirs diversifiée et renouvelée (2017)

Action J21 - Mettre en place un réseau de correspondants du CLASS (2018)





UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

49, boulevard François Mitterrand
CS 60032

63001 Clermont-Ferrand Cedex 1

www.uca.fr